



**CDN ANGERS
PAYS DE LA LOIRE
17 RUE DE LA TANNERIE
CS 30114 - 49101 ANGERS
CEDEX 02**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Jeudi 20 juin 2024 à 17h, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 11/06/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

Étaient présents : 10

Représentants de l'État : Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée

Représentants de la Ville d'Angers : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire) ; Mme Pascale MITONNEAU, Vice-présidente ; Mme Isabelle PRIME, Conseillère municipale ; M. Florian RAPIN, Conseiller municipal ; M. Maxence HENRY, Adjoint ; M. Benoît PILET, Adjoint ; M. Stéphane LEFLOCH, Conseiller municipal suppléant ; Mme Brigitte LIVENAI, personnalité qualifiée.

Représentant du personnel : Mme Agnès VALLIER, représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

Autres participants : M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures, patrimoines et créations de la Ville d'Angers ; Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale ; Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe Cndc ; Pour Le Quai CDN : M. Marcial DI FONZO BO, Directeur ; M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué ; M. Matthias POULIE, Administrateur ; M. Jérôme MARPEAU, directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

Absents ayant donné pouvoir : 0

Autres absents excusés : M. Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire ; M. Christopher MILES, directeur DGCA ; Mme Anne GÉRARD, Directrice DRAC ; Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire ; Mme CANIVET, Conseillère théâtre, cirque et arts de la rue DRAC des Pays de la Loire ; M. Alexandre THÉBAULT, Conseil régional des Pays de la Loire ; membres titulaires de la Ville d'Angers ; personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angers (nomination en cours) ; personnalité qualifiée nommée par l'État (nomination en cours).

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 10 Nombre de voix : 10

Objet : Ajustement de la provision pour Congés payés et Compte épargne-temps.

Référence : DEL-2024-11

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

Le budget supplémentaire 2024 voté le lundi 11 mars 2024 précisait : « nous profitons de cet excédent important pour nous mettre en conformité à la demande du Service de gestion comptable d'Angers dont nous dépendons, au regard du provisionnement des éléments de rémunération des permanents, tels que congés payés, CET, modulations. Nous avons décidé de provisionner 80.000 euros afin de pouvoir faire face sans accroc à d'éventuels départs de personnels permanents. Cette somme de 80.000 euros correspond à 20% de 391.000 euros, montant de la totalité des éléments de rémunérations concernés. »

Il est donc proposé puisque ce n'était pas précisé dans la délibération ci-dessus mentionnée que nous constatons une provision par mandat administratif d'ordre mixte au 6865 d'un montant de 80.000 euros.

Il est rappelé que cette somme a bien été prise en compte dans le budget supplémentaire 2024, mais n'a pu être régulièrement constatée faute d'une délibération appropriée. Dont acte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1612-12, et L1431-7, R.2221-50 à 51, et R.221-92 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux notamment son article 1112 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17, et par délibération DELIB 2018-09 votée en date du 4 décembre 2018,

Vu la circulaire NOR : TERB2020217C du 24 août 2020 et du 15 février 2021,

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Article unique : constate une provision par mandat administratif d'ordre mixte au 6865 d'un montant de 80.000 euros.

Le Président,
Nicolas DUFETEL.

